




STÉPHANE MOREAU, BOURGMESTRE
GEORGES SECRETIN, ECHEVIN DES FINANCES :

**“ UN BUDGET 2012 EN BONI,
UNE FISCALITÉ INCHANGÉE ! ”**



Une remarque, une question, une demande que vous souhaitez voir traitée par votre Administration communale sans « passe-droits » et de manière totalement apolitique ?

Le numéro vert :

 **N° VERT** **0800 43 000**

entièrement gratuit est accessible du lundi au jeudi de 9h à 12 h et de 14 h à 16 h, vendredi de 9h à 12 h (hors jours de fermeture de l'Administration communale).

Une adresse de courrier électronique ans-nouveau@ans-commune.be est également accessible 24h/24.

Parce qu'Ans Nouveau, c'est le vrai bon sens !

La commune d'Ans **au service**
de ses **citoyens !**

AVIS :

Les permanences du service Population des samedis 24 et 31/12/2011 sont supprimées. Par contre, une permanence Décès sera assurée au service Etat Civil le samedi 24/12/2011 de 9 à 11 heures. Tél 04/247.72.89

Attention, l'administration sera fermée le 26 décembre.

Le mot du **Bourgmestre**

Avant toute chose, je voudrais présenter aux familles des personnes décédées suite à la fusillade de Liège de ce 13 décembre 2011 les condoléances de l'ensemble des autorités et du personnel de la Commune d'Ans. Nous souhaitons également beaucoup de courage aux personnes blessées ou traumatisées et à leurs familles. Nos services sont bien évidemment disponibles pour leur apporter le soutien et l'aide qu'ils sont à même de leur fournir.

A côté de ce drame, la crise économique semble être une préoccupation futile. Mais le quotidien, qui reprendra son cours, apporte son lot de difficultés à de nombreuses personnes. La Commune doit également faire face à une conjoncture économique plus difficile. Néanmoins, nous avons réussi à élaborer un **budget en boni (p.4 à 7)** sans pour autant réduire la qualité de nos services et surtout, sans augmenter la pression fiscale sur nos concitoyens. On peut également insister sur le fait que cette année, le budget a été voté avant le 31 décembre, ce qui n'était plus arrivé depuis de nombreuses années.

Le Premier Échevin, vous présente le **programme culturel** en pages **8 et 9**.

Amis cyclistes, voici de quoi vous réjouir ; amis automobilistes, attention, la route n'est pas qu'à vous. Différentes voiries s'équipent de panneaux « excepté cyclistes ». Les cyclistes peuvent ainsi utiliser des **Sens Uniques Limités**. Nous mettons également en place une **commission consultative « cycliste » (p.10-11)**.

L'Échevin de l'Environnement et de l'Énergie vous rappelle quelques règles sur le **tri des déchets (p. 12)** et fait un appel aux volontaires qui souhaitent devenir « **éco-guide-énergie** » (p.13). Il vous présente ensuite la nouvelle acquisition (subsidée) par la Commune d'un **véhicule électrique (p.14-15)**, réalisée dans le cadre de la volonté communale de veiller à chaque action au développement durable.

Même si vous avez déjà eu l'occasion de voir son travail, vous ne connaissez peut être pas cette petite structure peu connue qu'est l'**Agence de Développement Local (ADL)**. C'est pourtant elle qui, sous mon égide, a initié de très nombreux grands projets comme les chantiers FEDER ou a procédé à la collecte des réponses à l'enquête sur le commerce ansois. Après avoir lu la **page 16**, vous saurez tout sur elle.

Le Président du CPAS, en charge des affaires économiques et du commerce, communique, plutôt à l'attention des commerçants, les **jours de dérogation à la loi sur le repos hebdomadaire pour 2012 (p.17)**.

La police vous rappelle aussi quelques **prescriptions hivernales (p.18)** ainsi que quelques **obligations du piéton (p.19)**. Cet hiver, la glace et la neige n'ont qu'à bien se tenir. L'Échevin des travaux a en effet fait un bon **stock de sel de déneigement (p.23)**. Mais qui dit hiver, dit également fêtes. Et pour que la fête ne tourne pas au cauchemar, respectez quelques règles dans la détention et la manipulation des **feux d'artifice (p.19)**.

Nous souhaitons pouvoir apporter rapidement à chacun les soins nécessaires. C'est pourquoi la zone de police et la Commune ont acquis des défibrillateurs. Fallait-il encore avoir des personnes pour les manipuler. Des agents de police et des membres du personnel communal ont donc suivi la **formation « défibrillateurs » ad hoc (p.21)**.

Les **nouvelles des familles** vous sont présentées en **page 22**.

Enfin, **Audiard** nous fait son cinéma et tourne à Ans ! (p.24)

Il me reste à vous souhaiter, au nom des autorités et du personnel de la Commune de joyeuses fêtes de fin d'année.

Bonne lecture !

Stéphane MOREAU,
Bourgmestre





Georges Secretin, Echevin des Finances et du Budget :

“ UN BUDGET 2012 EN BONI, UNE FISCALITÉ INCHANGÉE ! “

Une petite présentation de ce qu'est un budget peut s'avérer utile pour les non-initiés.

Le budget, c'est le tableau des prévisions des dépenses que la Commune va effectuer et des recettes que la Commune va recueillir durant l'année de référence. Le budget 2012 prévoit donc toute une série de dépenses et toute une série de revenus.

Le budget d'une Commune se décompose en deux parties : le « budget ordinaire » et le « budget extraordinaire ».

Le **BUDGET ORDINAIRE** reprend toutes les dépenses et recettes « courantes » qui font que la Commune peut fonctionner au jour le jour.

Les dépenses courantes recouvrent entre autres :

- les coûts en personnel,
- les assurances,
- les fournitures et matériels de bureau,
- les consommations électriques, de téléphonie, de chauffage,
- les frais d'utilisation des véhicules et des outillages,
- les frais relatifs à l'instruction publique et à l'accueil des enfants, à la culture et aux bibliothèques ;
- la dotation à la zone de police,
- la part communale dans les différentes intercommunales telles que par exemple les services de secours (pompiers), le CHR, l'intercommunale de traitement des déchets (Intradel), l'intercommunale de soins regroupant maisons de repos et certains centres hospitaliers (ISOSL),...
- les frais de ramassage et de traitement des déchets,
- les frais d'entretien des parcs, espaces publics, cimetières...
- les frais et intérêts bancaires
- ...

Les recettes ordinaires recouvrent entre autres :

- Les taxes additionnelles à l'impôt des personnes physiques, à l'impôt immobilier et aux taxes de circulation
- Les « subsides » du fonds des Communes
- Les subsides promérités pour l'engagement de personnel

- Les taxes, impôts et redevances communales :
 - o Immondices-égouts
 - o Sur les écrits publicitaires
 - o Documents administratifs
 - o Force motrice
- Dividendes et redevances

Le **BUDGET EXTRAORDINAIRE** reprend toutes les dépenses et recettes « exceptionnelles » qui font que la Commune peut s'améliorer ou se rénover.

Les dépenses extraordinaires recouvrent entre autres :

- Les différents grands chantiers dont il fut question dans le numéro précédent, la nouvelle piscine, la rénovation du château de Waroux, l'extension de l'école des Tilleuls,...
- De nombreux chantiers de travaux visant à la réfection de routes
- Les réfections de bâtiments
- Les aménagements et extensions dans les cimetières
- Les acquisitions de terrains et immeubles
- Les acquisitions de véhicules et d'outillage
- Les acquisitions de mobilier de bureau, d'ordinateurs
- ...

Les recettes extraordinaires recouvrent quant à elles les subsides perçus et les emprunts.

Certains d'entre vous s'étonneront sans doute de voir que des emprunts sont considérés comme des recettes. Cela s'explique par le fait que dans les comptes de la Commune, cela correspond à une rentrée d'argent.

C'est d'ailleurs un peu comme pour chaque citoyen qui fait un prêt à tempérament. L'emprunteur signe un contrat de crédit et la banque verse le montant du crédit sur le compte de son client. Celui-ci voit donc le solde de son compte augmenter. C'est aussi une forme de recette.

Par contre, les remboursements d'emprunts seront eux considérés comme une dépense, comme pour notre emprunteur privé.

Quels sont les chiffres pour 2012 ?

Le budget ordinaire en boni !

	Exercices (en €)		
	Compte 2010	Budget 2011 (adapté)	Budget 2012
Recettes	27.933.084	29.885.606	28.944.149
Dépenses	27.420.724	29.591.838	28.638.446
Résultat	512.360	293.768	305.703

Il ressort de cette synthèse que :

- Le compte 2010 affiche un résultat budgétaire positif de 512.360 €, résultant essentiellement d'un « rattrapage » d'impôts.
- Le compte 2011 n'est pas encore clôturé mais, sur base des éléments disponibles à ce stade, rien ne permet de contredire la prévision résultant des dernières adaptations du budget, à savoir un boni de 293.768 €.
- Le budget ordinaire 2012 présente un boni global de 305.703 €, qui traduit la saine gestion financière de notre commune.

Les recettes ordinaires sont en légère progression (+ 2,43 %).

On peut mentionner au niveau des recettes l'inscription des premiers « certificats verts », à concurrence de 15.600 €, suite au placement imminent de panneaux photovoltaïques sur des bâtiments communaux.

Les dépenses ordinaires augmentent moins que les recettes (+ 2%).

Relevons :

- L'augmentation des dépenses de personnel en raison de l'indexation des salaires et de la prise en compte des évolutions barémiques ;
- Outre l'évolution normale du coût de la vie, l'augmentation des dépenses de fonctionnement, à raison de 6,63 % ;





Le budget extraordinaire entre gros investissements et importants subsides !

	Montant total (en €)	Subsides (en €)	Solde à financer (part communale) (en €)
Administration générale	100.300		100.300
Patrimoine privé	2.608.262	1.422.462	1.185.800
Services généraux	268.000	24.500	243.500
Voiries	3.984.290	3.192.290	792.000
Commerce - Industrie	10.000		10.000
Enseignement	455.500	144.000	311.500
Education populaire et arts	795.352	340.714	454.638
Parcs et plantations	75.000		75.000
Cultes	85.000		85.000
Crèche	20.000		20.000
Environnement et cimetières	257.500		257.500
Logement - Urbanisme	10.852.127	9.409.530	1.442.597
	19.511.331	14.533.496	4.977.835

Le budget est une prévision pour l'avenir. Il y a donc lieu, une fois l'année de référence écoulée, d'arrêter le compte. Celui-ci fait donc le bilan des recettes et dépenses de l'année écoulée.

Quelques remarques sur « l'EXTRAORDINAIRE »

a) Finalisation des projets en cours

Outre les investissements qui figurent au budget 2012, mentionnons tout d'abord que cette année verra la finalisation de quelques chantiers importants tels que l'Esplanade de la Légia (paire Bouille), la rénovation de la rue et de la place du Cimetière, celle de la place Brignoul, ainsi que la restructuration du quartier Monfort (rue, parc et liaisons Ravel).

Concurremment, les travaux de rénovation, entamés en septembre 2010, se poursuivent selon le timing prévu à l'école du Tilleul, à Loncin, en vue d'accueillir les écoliers pour la rentrée scolaire de 2012.

b) Rénovations et revitalisations

La politique de rénovation urbaine et de revitalisation des centres urbains sera poursuivie, avec la mise en oeuvre des projets du Centre d'Alleur (phases I et II), du Coeur de Loncin (devant l'église et l'ancienne administration communale), du Haut-Douy (phases I et II) et du quartier Vandervelde, à Loncin.

c) Projets européens

Les projets de réhabilitation du site de la Caisserie et de création du parc public des Coteaux d'Ans figurent également dans ce budget 2012.

d) Rénovations de voiries

Dans le cadre de notre programme triennal 2010-2012 (programme subsidié par la Wallonie), les dossiers de rénovation en profondeur des rues Defize, Jean Pauly et de la place Nicolaï devraient connaître des avancées significatives en 2012.

Dans le même temps, le revêtement de diverses voiries sera renouvelé.

a) Environnement/Energie

A la faveur de l'engagement d'un conseiller en énergie, le budget 2012 contient les crédits nécessaires à la mise en oeuvre d'une véritable politique de développement durable avec, notamment :

- la réalisation d'audits énergétiques.
- la finalisation de dossiers UREBA, générateurs d'économies d'énergie ;
- la régulation centralisée des systèmes de chauffage des bâtiments communaux ;
- le développement des énergies renouvelables dans ces mêmes bâtiments ;
- la réalisation d'un bilan de la pollution atmosphérique et phonique de la commune.

b) Divers

Divers autres projets, communaux ou para-communaux, poursuivront leur cheminement en 2012.

Pensons notamment à :

- La nouvelle piscine dont les travaux ont récemment été adjugés par le Conseil d'Administration de la Régie sportive ;
- Au programme exceptionnel d'investissements (P.E.I.) de la Société de Logements du Plateau qui, devant, pour l'essentiel, s'achever en 2012, aura permis la rénovation d'un millier de logements sociaux ;
- Au futur commissariat de police centralisé de la zone de police d'Ans/St-Nicolas, à Bonne Fortune, aux confins des 2 entités ;
- La restauration du château de Waroux avec, en priorité, ses abords et les 2 maisons qui en marquent l'entrée ;

- Au déplacement de l'Agoraspace de Loncin, ainsi que les habitants en ont manifesté le souhait lors du référendum organisé à ce propos dans divers quartiers de la commune ;
- Aux aménagements de confort au Centre culturel, place des Anciens Combattants, ainsi que la réfection de son parking.

En conclusion,
on peut dire que le budget 2012 dégage un boni de 305.703€ et ce, sans augmentation des taxes existantes et sans nouvelles impositions.

LE PROJET PHARE DE L'ANNEE :

LA NOUVELLE PISCINE, UN INVESTISSEMENT IMPORTANT POUR CHAQUE CITOYEN

La piscine actuelle arrive en fin de vie et fait l'objet de soins palliatif permettant de la maintenir à un niveau juste suffisant en attendant l'ouverture des nouvelles infrastructures loncinoises.

Le projet de nouvelle piscine à construire à Loncin, en bordure de la R.N. 3, entre le hall des sports et le C.P.A.S., est géré par la Régie AnSports en collaboration avec les services communaux.

L'investissement se monte au total à 6.000.000 euros, honoraires de l'architecte compris. Le subside régional se monte quant à lui à 2.500.000€.

Cette nouvelle infrastructure très moderne est prévue pour limiter au maximum les consommations d'énergie et être à la pointe des piscines.

Nous vous présenterons en détail ce projet dans un prochain numéro.



LA PISCINE : UN
INVESTISSEMENT IMPORTANT
POUR CHAQUE CITOYEN



Thomas Cialone, Premier Echevin,
Echevin de la Culture,
Président du Centre Culturel



Agenda Centre culturel d'Ans

Centre culturel d'Ans : 25 ans et des projets plein la tête !

L'année 2012 sera, à n'en pas douter, un Grand Cru culturel à Ans... Notamment parce que le Centre culturel fêtera son 25e anniversaire ! Il faut dire que notre bon vieux « Foyer culturel » a connu une sacrée évolution...

Si bien qu'aujourd'hui, il est à l'étroit dans ses murs. **Le Collège communal a donc entamé un vaste projet d'agrandissement et d'aménagement du bâtiment** implanté au cœur d'Alleur. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal 2012 et la demande de subsides est sur la table du Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. **Bonne nouvelle : le parking arrière sera, lui aussi, entièrement rénové !**

D'autre part, nous pensons qu'après 25 années consacrées au développement, il est temps de réaliser le bilan de nos capacités, de nos moyens, de nos envies... **Nous allons donc organiser les Etats-Généraux de la Culture, en y invitant l'ensemble des acteurs socioculturels et citoyens ansois.** Notre but : dresser l'état des lieux de la dynamique culturelle de notre commune, pour en tirer les lignes de force et définir les objectifs du futur.

« Remettre le citoyen au cœur de l'action et rendre la parole aux Ansois » : c'est la devise de la majorité communale... Je suis convaincu que vous ne manquerez pas de prendre pied dans ce grand forum citoyen, qui nous permettra d'élaborer un excellent projet culturel pour Ans.

Thomas Cialone,
Président du Centre culturel
Premier Echevin d'Ans

Vendredi 6 janvier à 20h25

Jazz al'tappe

East Belgian swing band

Sous la direction du saxophoniste Luc Marly, cet orchestre de 18 musiciens revisite, avec un groove endiablé, de grands classiques de l'ère swing, mais aussi des thèmes plus funky signés Herbie Hancock.

Cadeau ! Vous avez moins de 25 ans ? Prouvez-le nous, et l'entrée vous sera offerte !

Dimanche 15 janvier 2012 à 15h

Concert de Nouvel An

"Johann Strauss & Co" par l'Orchestre de salon de l'Euro Symphonic Orchestra.

Une quinzaine de musiciens étonnent par leur capacité à reproduire, avec précision et authenticité, des œuvres pour grande formation.

Paf : 8 € / 6 € (Membre CCA & prévente) / 1,25 € (art.27)

Vendredi 20 janvier à 20h25

Xaman-Ek (musique du monde)



Présentation du nouvel album SOMOS MUNDOS. Ce spectacle, voyage à travers l'univers festif et endiablé de XAMANNEK, puise encore plus ses influences dans la musique latino que le premier, avec des rythmes tels la Cumbia, le Merengue ou les rythmes andins... Haut en couleur, résultat de la rencontre de cultures et d'univers différents, XAMANNEK est à découvrir sans plus attendre.

Un spectacle : 8 € / 6 € (membres CCA et prévente) / art.27 : 1,25 €

Dimanche 22 Janvier à 15h00

Cycle projection-conférence par « Odyssée des peuples »

PARIS - PEKIN : 16000 km en 4CV

Reportage numérique de Steven WEINBERG



Parce que derrière les paysages nouveaux, il y en a d'autres peut-être plus beaux encore... Parce que je veux voir comment vivent ces «autres» que je trouverai sur ma piste. Parce que j'ai envie de raconter leur vie au quotidien, et prouver à ceux qui en doutent, qu'à soixante ans, on n'est pas forcément «foutu», qu'on peut encore réaliser des rêves. Et parce que, malgré tout, c'est une sacrée aventure.

Une conférence : 7 € / 5 € (membres CCA et prévente) / art.27 : 1,25 €

Lundi 23 janvier à 20h00

Parents et enseignants : partenaires ?

Invitée : Dominique Houssonloge, animatrice et formatrice UFAPEC

Café-Citoyen

La ligue des familles et le Centre culturel d'Ans vous invitent à les rejoindre au café !

Un soir, dans une cafétéria, des citoyens se retrouvent pour parler familles : école, enfants, parents, loisirs, argent, éducation

Samedi 28 janvier à 20h25

Northern Lights & Griff sextet

Northern Lights propose un programme dans lequel la musique traditionnelle irlandaise et le style des anciens chant d'Irlande est mis en contraste avec les traditions scandinaves.

Le groupe Griff souffle les vieux mythes d'un instrument plus que controversé : la cornemuse.

Podium libre : Appel aux jeunes groupes et/ou musiciens qui souhaiteraient se lancer sur la scène du bal !

Prix : 9,5 € et 8 € (membres rzf)

infos : 0476/31 05 63 (Eddy) / www.rzf.be

Rif'Zans l'Fiesse, Danses et Musiques traditionnelles.

!! IDÉE CADEAU !!

BONGO Hôtel & Culture au CHÂTEAU DE WAROUX



Ibis Liège Centre Opéra à Liège (BE)

Ce Bongo donne droit à une nuitée pour deux personnes, comprenant le petit-déjeuner et deux entrées pour le Grand Curtius OU deux entrées à l'expo Marc Chagall.
99,90 €

<http://www.giveado.be/bongo/business/bongo.jsp?id=1470&lang=fr>

Attention: les entrées pour le musée sont à retirer à la réception de l'hôtel.
Pour prendre connaissance des heures d'ouverture et des jours de fermeture, surfez sur: www.grandcurtiusliege.be et www.expo-waroux.be

Bibliothèque "A. Soreil" d'Ans - Horaire XXL

La bibliothèque "Arsène Soreil" étend son horaire d'ouverture le samedi matin. Elle sera accessible, dès le samedi 7 janvier, de 9 à 13 h.

Pour rappel, voici les horaires du Réseau Ansois de Lecture Publique et de la ludothèque.

La bibliothèque "Arsène Soreil",

rue W. Jamar, 168, à 4430 ANS - Tél. : 04/247 73 56

Accessible le mardi et Jeudi : de 13h30 à 19h30 - le mercredi : de 9h30 à 16h30
le vendredi : de 13h30 à 16h30 - le samedi : de 9 h à 13 h

- La ludothèque est accessible le mercredi de 14 h à 16 h et le samedi de 10 à 12 h

La bibliothèque "Paul Biron",

rue de l'Yser, 200, à 4430 ANS - Tél. : 04/247 73 90

Accessible le lundi : de 9h à 12h et de 17h30 à 19h30 - le mardi : de 9h à 12h
le mercredi : de 9h à 12h et de 14h30 à 16h30

La bibliothèque d'Alleur,

rue des Messes, 15/17, à 4432 ALLEUR - Tél. : 04/247 73 57

Accessible le mardi : de 15h à 18h30 - le mercredi : de 14h30 à 17h30
le vendredi : de 17h à 19h30 - le samedi : de 9h30 à 12h30

La bibliothèque de Loncin,

rue de Jemeppe, 110, à 4431 LONCIN - Tél. : 04/247 73 60

Accessible le mardi : de 15h à 17h
le vendredi : de 10h à 12h et de 17h30 à 19h30

La bibliothèque de Xhendremael,

Place de l'Eglise, 1, à 4432 ALLEUR - Tél. : 04/247 73 58

Accessible le jeudi : de 15h30 à 17h30 et le samedi : de 10h à 12h

Pour rappel l'inscription et les prêts sont gratuits pour les moins de 18 ans ; l'inscription est de 4 € par an à partir de 18 ans avec gratuité des prêts. L'inscription à la ludothèque est gratuite et le prêt est de 0,50 € par jeu.



Stéphane Moreau, Bourgmestre :

SUL? VOUS AVEZ DIT "SUL" ?

**"BILAN ET EXTENSION DU RESEAU
VOTRE AVIS NOUS INTERESSE"**

SUL, sous ce nom digne d'une peuplade de science-fiction se cache une formule bien pratique pour les cyclistes en centre ville. En effet, afin de limiter le trafic de transit et d'augmenter le nombre de places de stationnement, certaines rues sont placées en sens unique pour créer des boucles de circulation. Cette évolution est cependant très contraignante pour les cyclistes qui doivent faire, eux aussi, de nombreux détours. Ainsi, a-t-on créé les SUL (Sens Uniques Limités) ou contre-sens cyclistes qui permettent au cycliste de remonter la rue dans le sens opposé au sens unique.

A Ans les rues suivantes sont concernées :

Rue des Quatre Sentiers (tronçon entre Defize et Jemeppe)

Rue des Américains

Rue du Fort

Rue Hyacinthe Souris

Rue Jean Pauly

Rue des Nations Unies

Rue Petite Ville



rue H. Souris



rue des Américains

Le SUL est-il vraiment sûr pour les cyclistes ?

Des études, allemandes notamment, ont démontré que l'usage des SUL était très bénéfique à la sécurité des deux-roues non motorisés. Ainsi, les SUL étant d'une part placés dans des voiries à trafic local, les cyclistes ne sont plus obligés de transiter par des voies à forte densité d'automobiles, très accidentogènes. D'autre part, un cycliste qui roule à contresens a une meilleure visibilité des automobilistes qui arrivent en face. Enfin, la présence d'un SUL a inévitablement un impact sur le ralentissement des voitures.

A Ans, depuis la mise en œuvre de ces SUL, la police n'a enregistré aucun accident du à ce dispositif.

Dans les rues concernées, vous avez redoublé de prudence lors des manoeuvres pour sortir de vos propriétés privées, d'une aire de stationnement et lors de l'ouverture de vos portières côté chaussée. Ne changez pas ces bonnes habitudes.



Existe-t-il une largeur légale pour installer un SUL?

Il n'existe pas de largeur réglementaire. Chaque cas doit être analysé spécifiquement. Ainsi, plus le trafic automobile et /ou poids lourds (bus, charroi agricole, poids lourds) est dense et rapide, plus la largeur de la voie de roulage (sans le stationnement) doit être large. Ainsi, on estime à 3 m. la largeur nécessaire pour installer un SUL dans une voirie à sens unique à trafic majoritairement automobile et à une vitesse de roulage proche de 50 km/h. Si la vitesse est moindre, et là où il y a peu de place (par exemple dans le centre ancien des villes), il n'y a pas de largeur minimum pour installer un SUL. En revanche, des précautions doivent être prises là où la largeur dépasse 5 m. parce que le cycliste à contresens peut se trouver face à face avec une voiture qui dépasse.

Pourquoi la commune fait elle le pari du SUL ?

Le fort potentiel ansois de déplacement 2 roues en cohérence avec la topographie et la densité du centre ville doit être valorisé. C'est une des conclusions de notre plan communal de mobilité.

Même si le discours de tout à l'auto connaît quelques brèches, les mentalités doivent encore évoluer, la roue doit tourner. Les pouvoirs publics ont leur rôle à jouer et doivent oser, à tous les échelons, l'assumer.

Si bien entendu le recours au vélo relève du choix de chacun, il est essentiel de lancer le processus dynamique par lequel la commune confortera les initiatives, voire les habitudes des Ansois et Ansoises en faveur d'un environnement urbain plus sain.

Desservie par une gare, riche d'un axe transport en commun performant sur la N3, meurtrie par un axe autoroutier dont les potentialités en report de trafic doivent être exploitées et sillonnée par 100 km de voiries, la commune d'Ans doit exploiter l'ensemble des ces ressources pour permettre au vélo de passer de 1% à minimum 5 % de part modale de déplacement vélo en centre ville tout en veillant à répondre aux exigences de l'intermodalité dans un contexte de politique d'agglomération.

Aménagements, prévention, éducation, consultation, communication et information sont nécessaires pour atteindre cet objectif et nécessitent un investissement permanent.

Extension du réseau ?

39 voiries doivent être analysées en vue d'un possible aménagement. Elles le seront en concertation avec la « commission cyclistes » qui sera chargée d'émettre un avis.

Vous êtes un adepte de la pratique du vélo et êtes intéressé ?



Faites acte de candidature en adressant le formulaire ci-dessous à la commune.

Nom :

Prénom :

Adresse :

Courriel :

Tel. :

A retourner à Commune d'Ans – Attn. :
Cellule mobilité / F-J Santos Rey -
Esplanade de l'Hotel communal, 1 – 4430 Ans



rue du Fort

Votre emploi du temps vous empêche de participer aux travaux de cette commission et vous avez des idées que vous souhaitez formuler ? Adressez nous un courrier à l'adresse ci-dessus ou un courriel à l'adresse suivante : francois.santosrey@ans-commune.be.

Votre avis nous intéresse !



PREVENTION - DECHETS

LE TRI: PAS SI SIMPLE



Nous avons tous au moins une fois dans notre vie « protesté » en voyant que nos déchets spécifiques (cartons, sacs bleus, encombrants,) n’avaient pas été repris. D’autant que nous étions certains d’avoir bien trié. Petit relevé des erreurs les plus fréquentes afin de ne plus vous trouver confrontés à ce problème.

La Prévention est un élément important dans la fonction des Agents Constatateurs (ACE). La rédaction d’articles, la distribution de folders, et la mise en place d’animations permettent de toucher un public diversifié. L’animation que le Service a réalisée pour les enfants le 18 septembre dernier à l’occasion de la Journée sans voiture organisée dans notre commune nous a montré l’intérêt des jeunes générations.

Que faire des déchets non-repris ?

1. RENTRER les déchets non-repris le plus vite possible.
2. TRIER PMC ou cartons avant de les sortir à nouveau 15 jours plus tard.
3. APPORTER les encombrants non-repris au parc à containers.

La Recette Environnement du Mois : Le Tas de Cartons Ficelés façon ACE

Ingrédients : Une bobine de ficelle
Les cartons et magazines du ménage

Difficulté : Facile

Préparation :

- 1° Prenez des cartons propres sans aucun reste alimentaire, cela gâcherait le résultat ;
- 2° Veillez à bouger soigneusement les films plastiques entourant les publicités ;
- 3° Rassemblez les magazines dans un ou plusieurs cartons OU, réunissez-les en tas ;
- 4° Etape la plus importante et dont dépend la réussite de votre recette : Afin d’éviter que les cartons s’envolent en cours de préparation, ficellez-les soigneusement en un tas compact. Au besoin, découpez les cartons afin qu’ils prennent moins de place.

Présentation :

La Préparation pourra être servie sur le trottoir devant votre domicile dès la veille du ramassage à partir de 19 heures- sous peine d’altérer le produit fini, surtout en cas de pluie !



Déchets spécifiques	Ne sont PAS repris
Sacs bleus / PMC	<ul style="list-style-type: none"> - Pots de yaourt, petit suisses, desserts, - Barquettes de beurre, de margarine - Film plastique, sac plastique - Ravier de fruits, de légumes - Pots de fleurs en plastique - Emballages ayant contenu des substances toxiques ou corrosives : - Feuille d’aluminium - Ravier en aluminium souillés 
Papiers/Cartons	<ul style="list-style-type: none"> - Film plastique entourant les journaux toute boîte - Enveloppes à fenêtres - cartons à pizzas ou autres souillés et gras - frigolite (entourant notamment les nouveaux appareils ménagers) - caissette, boîtes à camembert en bois
Encombrants non-repris	



DEVENEZ GRATUITEMENT « ÉCO-GUIDE ÉNERGIE »

**La commune d'Ans organise pour ses habitants
une formation gratuite: «Éco-Guide Énergie»**

(mise au point et animée par l'asbl Bon...Jour Sourire et avec le soutien de la Wallonie)

- Chaque ménage wallon paie, en moyenne, 2.500 euros par an pour son énergie.
- Des gestes simples peuvent permettre jusqu'à 30% d'économie rien que pour le budget électricité !!!
- Cela est non seulement utile pour notre porte-monnaie mais cela est aussi très utile pour notre environnement.

La formation gratuite « Eco Guide Energie » a pour but de:

- Former les participants aux mesures d'URE (Utilisation Rationnelle de l'Energie) qui leur permettront de réduire leur impact environnemental et leur facture énergétique; afin qu'à leur tour ils puissent eux-mêmes et suivant leurs disponibilités, relayer l'information autour d'eux.
- Il n'y a pas de connaissances techniques préalables nécessaires.

Résumé du contenu de la formation

8 cours théoriques et pratiques de 3 heures chacun sur les mesures d'utilisation rationnelle de l'énergie qui peuvent être prises de la cave au grenier. Seront également abordées les mesures URE en rénovation, dans les déplacements, en nouvelle construction ; la place actuelle des énergies renouvelables. Cela sera accompagné d'une campagne de mesure à réaliser chez soi ; infos sur les aides et les règlements en vigueur; visites de réalisations.

Dates de la formation « Éco-Guide Énergie »

8 cours de 19 h à 21 h :
les 05, 12, 19 et 26 mars,
les 16 et 23 avril et les 07 et 14 mai 2012

Lieu :
Maison communale
Esplanade de l'Hôtel communal, 1 - Ans

Vous êtes intéressé par la formation ?

Pour plus d'informations, prenez contact avec M. Renkens du service énergie les lundis, mardis, mercredis et jeudis de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30 et le vendredi de 9h00 à 12h30 au n° tél : 04/247.72.68

Attention les places sont comptées !

inscriptions avant le 01 février 2012



Formation « Éco-Guide Énergie »

Coupon de candidature à transmettre
au service Environnement au plus tard
pour le 1er février.

Nom.....

Prénom

Profession

Age

Adresse

N° de tel/.....

Oui je désire suivre la formation
« **Éco-Guide Énergie** » et je
m'engage à la suivre dans son
entièreté.

Je m'engage à assurer le suivi de
l'action pendant au moins un an.

Date

Signature



Francy Dupont, Echevin de l'Environnement et de l'Energie :
« ANS EST LA PREMIÈRE COMMUNE BELGE À INTÉGRER UNE VOITURE GRAND PUBLIC FULL ÉLECTRIQUE DANS SON PARC AUTOMOBILE »

Dans la foulée de Kyoto et Durban, notre commune prend part à la révolution internationale des technologies énergétiques. Il ne peut en être autrement.

Il ne peut en être autrement et nous nous proposons d'y adhérer en nous inscrivant dans une démarche visant à promouvoir les déplacements responsables.

En effet notre commune, située au cœur de l'Eurégio, est au cœur d'un réseau complet de voies de communication. Son réseau routier vaste et diversifié accueille l'échangeur de Loncin, un nœud autoroutier qui assure, sur quelques kilomètres, des liaisons rapides avec les grandes villes belges (Bruxelles-E40, Anvers-E313, Namur et Charleroi-E42), vers les Pays-bas (Maastricht-E25), l'Allemagne (Aachen-E40), le Luxembourg (E25) et la France (E42 ou E25). Cela fait de notre territoire une zone de transit importante entre l'Europe de l'Ouest (Grande Bretagne, Belgique, Pays-Bas, Allemagne) et l'Europe de l'Est (Pologne, Rép. Tchèque, Russie,...).

Plus de 120.000 véhicules traversent chaque jour ce seul réseau autoroutier ansois. Si l'on additionne les voitures qui sillonnent nos rues, on dépasse le chiffre de 140.000 véhicules/ jour qui circulent à Ansermeux.

Cette réalité explique le lourd investissement de la commune et du Bourgmestre, Stéphane Moreau, dans la politique de mobilité à l'échelle de l'agglomération. Il nous faut réduire les nuisances, il n'y a pas d'alternative.

Vous le savez, les moyens de transport utilisant des hydrocarbures (voitures, camions, avions, fret, ...) forment une source importante d'émission de CO2.

L'effet sur le réchauffement climatique général de notre planète est indéniable et il y va de notre santé.

Nous avons donc décidé d'agir à notre modeste échelle.

Pour ce qui concerne spécifiquement la mobilité, nous avons développé, en collaboration étroite avec la Région wallonne, trois axes d'intervention :

- La mise en œuvre du plan communal de mobilité
- Le lancement d'actions de sensibilisation à l'utilisation des modes de déplacements alternatifs
- L'acquisition de véhicules énergétiquement propres.



Il m'est donné de concrétiser ce troisième axe.

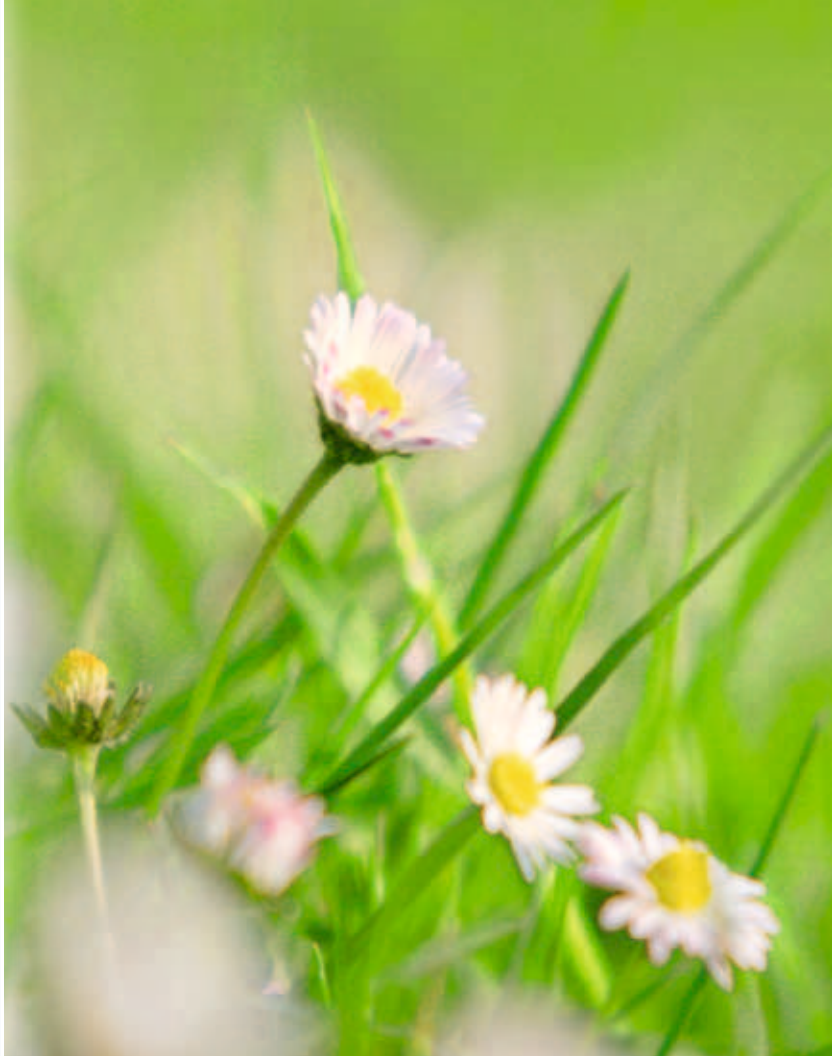
Il nous fallait montrer l'exemple. C'est chose faite grâce à l'aide conséquente de la Région. Je la remercie encore.

Sans émission de gaz, sans rejet de particules et silencieux, le véhicule grand public full électrique dont nous venons de prendre livraison est une réponse, efficace et concrète pour diminuer l'empreinte environnementale des transports. Elle constitue un maillon manquant du panorama de la mobilité urbaine durable (Train, tramway, bus, vélo) et répond aux modes de déplacement des conducteurs qui parcourent quotidiennement moins de 100 km, principalement dans le périmètre urbain. C'est l'usage de nombreuses flottes d'entreprises qui circulent dans des conditions telles (utilisation urbaine intensive et alternance en permanence départs et arrêts) que leur consommation de carburant est ainsi couramment le double de celle d'un véhicule utilisé « normalement ».

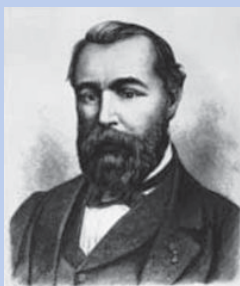
Gageons que d'autres suivent l'exemple.

Rendez vous sur la route.

Francy Dupont,
Echevin de l'Environnement
et de l'Energie



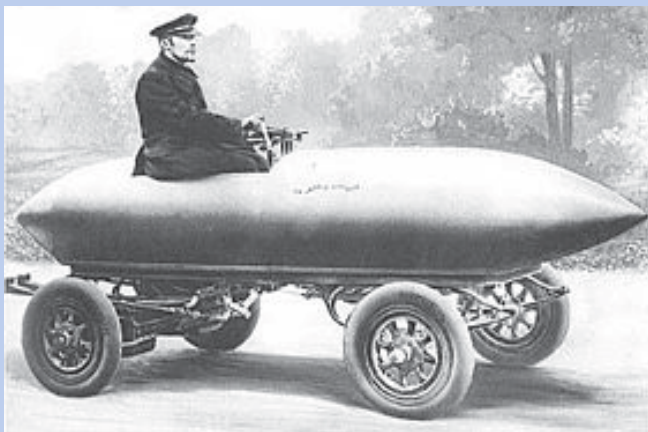
LES ORIGINES LIEGEOISES DE LA VOITURE ELECTRIQUE.



Zénobe Théophile Gramme naît à (Jehay-Bodegnée, le 4 avril 1826, inventeur de génie, il mit au point le prototype de la première dynamo industrielle (1869). Le deuxième prototype de sa dynamo (1871) est exposé à la Maison de la Métallurgie et de l'Industrie de Liège. Elle est à l'origine

du moteur électrique, fournisseur d'énergie mécanique, capable de remplacer la machine à vapeur dans les ateliers.

La transposition dans les voitures allait de soi et en 1899, la première voiture à dépasser les 100km/h (« la jamais contente »), était électrique. Construite par la Compagnie Générale Belge des Transports Automobiles Jenatzi elle était pilotée par le pilote belge Camille Jenatzi.



En 1900, les Pieper père et fils, fabricants liégeois de cycles et de voitures, concrétisent la première Auto Mixte. Elle dispose en effet d'un moteur à essence, d'une génératrice électrique et d'un groupe d'accumulateurs. La Pieper est capable d'utiliser, alternativement ou simultanément, la propulsion électrique et /ou le moteur thermique, au mieux de leurs performances respectives et préfigure déjà l'actuelle Toyota Prius.

“ L’AGENCE DE DÉVELOPPEMENT LOCAL (ADL) : UN VRAI PARTENAIRE ÉCONOMIQUE LOCAL “

Depuis de nombreuses années, la Commune d’Ans a souhaité renforcer le service des Affaires économiques et du commerce en créant une Agence de Développement Local (ADL).

Qu’est-ce que l’ADL ? Quelles sont ses missions ?

L’Agence de Développement Local est un service d’accompagnement de proximité destiné à organiser et promouvoir les projets locaux à incidence économique. Elle a pour but d’encourager les partenariats porteurs d’innovation sur le territoire de la Commune et d’offrir aux acteurs locaux un appui à la concrétisation et à la réalisation de leurs projets.

L’ADL prend en charge l’assistance aux candidats indépendants et aux PME en assurant, dans un rôle de 1er guichet, l’information sur les aides publiques, les possibilités de financement et l’orientation vers les organismes qui sont à même de réaliser une étude de faisabilité des projets présentés.

L’ADL initie et gère le partenariat entre les différents niveaux de pouvoirs (public – privé – associatif) afin de coordonner des projets à retombées économiques ou favorisant la création d’emplois. Les actions concernent également les secteurs social, touristique et culturel.

Relais entre les entreprises elles-mêmes et entre les entreprises et la Commune, son rôle est de dynamiser les relations et développer des projets répondant aux demandes et aux besoins des entreprises.

L’ADL est votre partenaire économique local.

Actions réalisées

Pour ce faire, l’Agence a réalisé un diagnostic des atouts et potentialités du territoire communal lui permettant de définir plusieurs axes de travail. Les priorités retenues dans le plan d’actions sont :

1. Entreprises, commerces et emploi
2. Economie sociale
3. Développer le tourisme et la culture

Chacune de ces priorités se divise en objectifs et en actions réalisées sur le terrain. En voici un aperçu via les brèves présentations reproduites ci-dessous :

L’ADL a réalisé un répertoire des entreprises, commerces et indépendants de la commune distribué dans toutes les boîtes aux lettres. Une nouvelle édition de ce répertoire est prévue en 2012. De plus, ce répertoire est accessible en ligne sur le site de la Commune avec un système de géolocalisation. (www.ans-commune.be)

Actuellement, en collaboration avec le service des Affaires économiques, une étude sur le commerce ansois est en cours. Elle a pour but de nous faire mieux connaître l’état actuel du commerce sur la commune mais également, de disposer d’un diagnostic et de propositions pour

le développement futur du commerce et de l’industrie sur le territoire communal.

La sensibilisation aux modes doux de transport et à l’environnement n’est pas exclue de nos priorités. L’ADL organise ainsi depuis 4 années, dans le cadre de la semaine européenne de la mobilité, une Journée sans voiture à Ans. Elle a lieu généralement le troisième dimanche de septembre le long de la rue de l’Yser et de la Chaussée du Roi Albert. Elle rencontre un succès de foule important. La rue est rendue aux habitants qui jouissent ainsi de l’espace, des animations proposées tout en fréquentant les commerces et les établissements horeca en toute convivialité.

Prochainement, une rencontre entreprises sera mise sur pied afin de représenter les missions et projets de l’ADL aux entreprises de la Commune ainsi que les aides que l’ADL peut leur proposer. Cette action sera également l’occasion pour les entreprises présentes de se rencontrer et de tisser des liens entre elles tout en apportant les informations nécessaires permettant d’identifier leurs besoins. Relancerons-nous les cours de langues à l’attention du personnel des entreprises locales ? Concrétiserons-nous la création d’une crèche d’entreprises dans le zoning ? Un appel aux projets est lancé.

Les « Rencontres Emploi » ont été réalisées à plusieurs reprises à Ans en collaboration avec la Maison de l’Emploi et l’Agence Locale pour l’Emploi. Cette manifestation permet de faire se rencontrer les personnes en demande d’emplois et les opérateurs de la commune à la recherche de personnel.

L’action « Entreprendre à Ans » a été mise sur pied afin de promouvoir l’activité économique sur le territoire de la commune. Cette action valorise le dynamisme des entreprises et commerces locaux ainsi que la création de nouvelles entreprises.

Une autre mission de l’ADL consiste à accueillir et accompagner les porteurs de projets dans leurs démarches. Un soutien permanent et un rôle de facilitateur sont ainsi offerts.

Des projets de rénovation urbaine ont également été réalisés en collaboration avec l’ADL, le service urbanisme et le service des Affaires économiques de la Commune. Citons notamment :

- l’aménagement du quartier de la gare,
- les aménagements touristiques du fort de Loncin,
- la revitalisation urbaine de la Cense Montfort,
- la revitalisation urbaine de la Place Nicolai
- projets de la rénovation urbaine des Coteaux d’Ans,
- ...

D’autres projets sont en réflexion pour venir rencontrer les priorités mises en avant et compléter le plan d’actions.

- Vous avez un projet de création d’entreprise et vous souhaitez des informations ?
- Vous êtes un indépendant, un commerçant ou une entreprise et vous venez de vous installer sur la commune ?

Tenez-nous au courant pour la mise à jour de notre répertoire et du site internet.

- Vous souhaitez nous poser des questions ou obtenir des informations ?

Venez nous trouver, contactez-nous à l’ADL :

Anne MOREAU et Jérôme RENETTE

Esplanade de l’Hôtel communal, 1er étage, 4430 Ans,
04/247.72.95

anne.moreau@ans-commune.be



Jean-François Bourlet, Président du CPAS en charge des Affaires économiques, du Commerce et des Classes Moyennes :

REPOS HEBDOMADAIRE : AVIS AUX COMMERCANTS ET ARTISANS

Le Collège communal porte à la connaissance des commerçants et artisans ansois soumis à la loi sur le repos hebdomadaire que les jours de dérogations ont été arrêtés pour l'année 2012.

Le calendrier fixé ci-après en fonction de l'intérêt général et des nécessités économiques concerne tous les commerçants et artisans ansois et comporte 13 jours de dérogation pour l'ensemble du territoire communal et 2 jours par quartier :

ENSEMBLE DU TERRITOIRE

Soldes d'hiver	du 02/01 au 15/01/12	2 jours
Saint-Valentin	du 08/02 au 14/02/12	1 jour
Action de printemps	du 06/03 au 12/03/12	1 jour
Pâques	du 27/03 au 02/04/12	1 jour
Fête des mères	du 07/05 au 13/05/12	1 jour
Fête des pères	du 04/06 au 10/06/12	1 jour
Soldes d'été	du 25/06 au 01/07/12	1 jour
Journée sans voiture	du 11/09 au 17/09/12	1 jour
Toussaint	du 27/10 au 02/11/12	1 jour
Saint Nicolas	du 30/11 au 06/12/12	1 jour
Fêtes de fin d'année	du 11/12 au 24/12/12	2 jours
TOTAL :		13 jours

Il ne reste plus de jour de dérogation à accorder.

QUARTIERS

Quartier d'Alleur		
Soldes d'hiver	du 17/01 au 23/01/12	1 jour
Soldes d'été	du 17/07 au 23/07/12	1 jour

Il ne reste plus de jour de dérogation à accorder

Quartier d'Ans Coteaux

2 jours à fixer ultérieurement

Quartier d'Ans plateau

Braderie de mai	du 01/05 au 07/05/12	1 jour
Braderie d'automne	du 16/10 au 22/10/12	1 jour

Il ne reste plus de jour à accorder en cours d'année

Quartier de LONCIN

2 jours à fixer ultérieurement

Quartier de Xhendremael

2 jours à fixer ultérieurement

Le Service des Affaires économiques et du Commerce de la commune se tient à votre disposition pour vous fournir tout autre renseignement ainsi qu'un exemplaire des délibérations du Collège communal relatives à ces matières.

Tél. : 04/247.72.22, M. Jérôme Renette.

Mise à jour du répertoire des commerces, entreprises, indépendants et professions libérales établies sur la Commune d'Ans : faites-vous connaître !

L'Agence de Développement Local (ADL) réalise une mise à jour de ce répertoire afin de réaliser une nouvelle édition qui sera distribuée sur l'ensemble de la commune.

C'est l'occasion pour vous de vous faire connaître auprès de votre public et de la population ansoise.

Vous êtes un indépendant, un commerce ou une entreprise et vous venez de vous installer sur la commune ? Contactez l'ADL pour la mise à jour de notre répertoire et du site internet.

Vous souhaitez obtenir des informations ?

Agence de Développement Local
Anne MOREAU et Jérôme RENETTE
Esplanade de l'Hôtel communal
1er étage
4430 Ans
04/247.72.95
04/247.72.22
anne.moreau@ans-commune.be
jerome.renette@ans-commune.be





SÉCURITÉ ROUTIÈRE : SE PRÉPARER À L'HIVER



Décembre : les températures baissent, le brouillard givrant, la pluie et la neige verglaçante voire le verglas, selon les régions, sont déjà au rendez-vous ou le seront prochainement. Voici quelques conseils afin de ne pas être surpris par ces conditions hivernales et subir un accident de la route

Ma voiture est-elle prête ?

- Assurez-vous que les phares, la batterie (surtout si votre véhicule n'est pas à l'abri dans un garage), les pneus (ne pas diminuer la pression, au moins 4 mm de profondeur), les systèmes de refroidissement, de chauffage et d'aération de votre voiture sont tout à fait en ordre.
- Vérifiez aussi les balais des essuie-glaces, le niveau du liquide du lave-glace et prévoyez assez d'antigel dans le réservoir d'eau.

Pneus hiver et autres ...

- Dès que la température descend sous les 7 degrés, des pneus hiver offrent de nombreux atouts : une traction et un freinage plus efficaces, une évacuation plus rapide de l'eau et de la neige ainsi que des risques d'aquaplanage moindres.
- Quant aux pneus à clous, en Belgique, ils sont autorisés du 01/11 au 31/03 pour autant qu'ils soient placés sur les quatre pneus du véhicule et qu'une plaque de vitesse portant la mention « 60km » soit fixée à un endroit apparent à l'arrière du véhicule. Pour rappel, la vitesse maximum autorisée sur autoroute est de 90 km/h.

Equipements

Prévoyez notamment une bombe de dégivrage pour les serrures, une lampe de poche, des gants et chiffons, un racloir et un produit de dégivrage du pare-brise, des câbles de démarrage.

Se conditionner aussi ...

- Avant de partir, renseignez-vous sur les conditions météo et de circulation ; veillez aussi à la visibilité : vitres, rétroviseurs et phares seront propres !
- Redoublez de prudence aux entrées et sorties d'autoroutes, au-dessus et en-dessous des ponts, dans les sous-bois ou les zones ombragées exposées aux vents
- Si la chaussée est glissante, gardez une distance suffisante, adaptez votre vitesse et roulez doucement, sans coups de volant ni freinage brusques
- Allumez vos phares et en particulier les feux antibrouillard à bon escient et respectez le code de la route !

Si vous êtes piéton ou cycliste :

Rendez-vous visibles par des vêtements clairs et des accessoires réfléchissants.

En hiver, la plupart des trajets pour se rendre à l'école ou au bureau s'effectuent dans la pénombre, voire la nuit tombée et souvent par mauvais temps. Les piétons et cyclistes doivent donc être conscients du danger et s'équiper de manière à être visibles de loin.

La nuit, un automobiliste aperçoit un piéton ou un cycliste :

- à 25 mètres, si le piéton porte des vêtements sombres ,
- à 50 mètres, s'il est habillé de vêtements clairs,
- à plus de 150 mètres, s'il porte des éléments rétro-réfléchissants.

AVIS IMPORTANT AUX RIVERAINS

Il est rappelé aux riverains qu'en période de gel et de neige, il est interdit de déverser ou de laisser s'écouler de l'eau sur la voie publique.

Les riverains doivent, sans délai, déblayer leur trottoir et le rendre non glissant. La neige et la glace seront entassées sur le bord du trottoir sans encombrer le filet d'eau.

En outre, le règlement communal prévoit dans sa section 9 « De la lutte contre le verglas, du déblaiement de la voie publique en cas de chute de neige ou de formation de verglas » :

Art. 24 : Par temps de gel, il est interdit de déverser ou de laisser s'écouler de l'eau sur la voie publique.

Art. 25 : En cas de chute de neige, de grésil ou de formation de verglas ou de champ de glace, tout riverain d'une voie publique est tenu de veiller à ce que, devant la propriété qu'il occupe, le trottoir ou l'accotement soit, sans délai, déblayé et rendu non glissant.

La neige et la glace seront entassées sur le bord extrême du trottoir ou de l'accotement sans encombrer les filets d'eau, les avaloirs ou les bouches d'incendie.

La même obligation repose sur le propriétaire d'un immeuble inoccupé ou d'une parcelle non bâtie.

Les obligations prévues par le présent article ne concernent pas les vastes terrains de culture ou en jachère.

LES PIÉTONS ONT EUX AUSSI DES OBLIGATIONS !

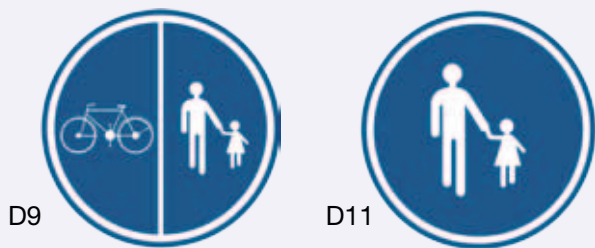
De plus en plus souvent, la police constate des accidents de la route impliquant des piétons parfois imprudents ou distraits...

En tant qu'usager vulnérable, le piéton bénéficie d'un certain nombre de dispositions réglementaires qui recommandent aux autres usagers de la route de lui céder la priorité dans des cas précis et, en maintes circonstances, de redoubler de vigilance afin de ne pas le mettre en danger.

Toutefois, le piéton a également un rôle important à jouer et, dans ce cadre, il devra adopter un comportement responsable, être soucieux de sa propre sécurité et de celle des autres, notamment en respectant des obligations prévues par le code de la route (article 42).

En résumé, quelles sont les règles à respecter par les piétons ?

- emprunter a priori les trottoirs, les voies qui leur sont réservées (signaux D9 ou D11, adulte tenant un enfant par la main) ou les accotements praticables (en saillie, et à défaut ceux de plain-pied). En l'absence de trottoirs et accotements praticables, les piétons peuvent emprunter les autres parties de la voie publique;



lorsqu'ils marchent sur une piste cyclable, céder le passage aux cyclistes et cyclomotoristes ;

- se tenir le plus près possible du bord de la chaussée lorsqu'ils l'empruntent, et circuler en principe du côté gauche dans le sens de leur marche ;

- traverser la chaussée perpendiculairement à son axe et ne pas s'y attarder ni s'arrêter sans raison valable. Si un passage pour piétons est situé à moins de 30 mètres, ils doivent l'emprunter,

- respecter, selon les cas, les injonctions des agents qualifiés ou les indications des signaux lumineux de circulation pour s'engager sur la chaussée ;

- en l'absence d'agent qualifié ou de signaux lumineux de circulation, ne s'engager sur la chaussée qu'avec prudence et en tenant compte des véhicules qui s'approchent.

La nuit...

La nuit ou dès que la visibilité devient insuffisante, il est opportun pour un piéton d'utiliser des vêtements clairs ou munis de bandes fluorescentes le jour et réfléchissantes la nuit... Ce comportement préventif pourrait lui sauver la vie ! Il va de soi que l'utilisation de brassards réfléchissants est tout aussi efficace.

Pour de plus amples informations sur le sujet, vous pouvez consulter l'article 42 du code de la route au complet (<http://code-de-la-route.be>), toutes les obligations du piéton (en groupe, etc.) y sont reprises en détails.



Pour que la fête reste une fête !

Oui aux feux d'artifices mais pas dans n'importe quelles conditions

Les anniversaires, les mariages, les fêtes de village, le carnaval, la fête nationale et surtout les réveillons de Noël et de Nouvel An sont des périodes propices à l'utilisation de pétards et de feux d'artifices.

Depuis toujours, les éclats multicolores d'artifices dans la nuit noire ou encore des étincelles d'un cerf volant merveilleux sur un gâteau d'anniversaire ravissent petits et grands.

Mais attention, un pétard, un cerf volant, une fusée, une chandelle romaine et les autres artifices destinés à la vente aux particuliers, ne sont pas des jouets mais des produits explosifs qui ne peuvent être mis entre toutes les mains ni utilisés dans n'importe quels conditions et endroits.

Ils peuvent s'avérer très dangereux si certaines précautions ne sont pas prises avant et pendant leur emploi. Une mauvaise utilisation d'un artifice peut provoquer des brûlures extrêmement graves aux mains, au visage et parfois même entraîner la mort.

Pour que la fête que vous organisez ne tourne pas au drame mais devienne un moment de joie, respectez les quelques conseils qui suivent.

N'achetez pas n'importe quoi ...

1. En tant que particulier, vous ne pouvez acheter que des artifices destinés aux particuliers. En Belgique, ces artifices portent l'appellation « artifices de joie ».

2. N'achetez que des artifices légaux et sûrs comportant obligatoirement un des deux marquages suivants, gages de qualité et de sécurité :

- « Artifice de joie BE suivi de 3 lettres, de 4 chiffres et se terminant par un D » (ex : BE /OTU XXXX/D). Ils ne peuvent être vendus aux enfants de moins de 16 ans.

- « Artifice CE de catégorie 1 » ou « Artifice CE de catégorie 2 ». De plus, pour les fusées la quantité de matière active ne peut dépasser 40 g. Les produits de la catégorie 1 et de catégorie 2 peuvent être vendus respectivement aux enfants de plus de 12 et 16 ans.

Les plus petits artifices, qui en raison de leur petite taille ne peuvent recevoir le marquage, doivent être vendus dans un emballage commun qui porte un marquage adéquat.

N'achetez jamais d'artifices sans marquage, et en cas de doute, demandez à votre marchand de vous joindre la copie du marquage qui, en outre, vous renseignera sur les instructions d'utilisation du produit acheté.

3. En tant que particulier, vous pouvez détenir des artifices de joie à concurrence de 1 kg de matière pyrotechnique, ce qui correspond plus au moins à 4 ou 5 kg bruts d'artifices. Le vendeur ne peut donc pas vous en vendre en quantité supérieure.

... N'achetez pas à n'importe qui ni n'importe où

N'achetez vos artifices que dans les magasins reconnus et spécialisés qui possèdent une autorisation de vente délivrée par le Collège communal. Le vendeur vous conseillera un bon produit et vous expliquera son fonctionnement. Il peut vous remettre une liste de mesures de sécurité à suivre.

La vente d'artifices par des marchands ambulants sur les foires, les marchés et les brocantes est interdite. Vous ne pouvez y acheter des artifices.

L'envoi d'artifices par correspondance est également interdit.

Attention : la plus grande vigilance s'impose pour l'achat par internet.

L'expérience montre, en effet, que de nombreux artifices proposés ne répondent pas aux critères légaux permettant la vente aux particuliers. Certains produits sont tout simplement illégaux, tant leur puissance est importante. Ils seraient même dangereux pour un usage professionnel.

Pour en savoir davantage, contactez :

SPF Economie, P.M.E.,
Classes moyennes et Energie
Direction générale de la Qualité et de la Sécurité
Service Réglementation Explosifs
Boulevard du Roi Albert II 16
1000 Bruxelles
Tél. : 02 277 77 12
Fax : 02 277 54 14
E-mail : explo@economie.fgov.be
<http://economie.fgov.be>

Contacts utiles en cas d'accident

- Numéro des urgences : 100 ou 112
- Hôpital militaire Reine Astrid
Rue Brune 1
1120 Neder-over-Heembeek
Tél. : 02 268 62 00
- Fondation Nationale pour l'aide aux grands brûlés
Chaussée de Vleurgat 221
1050 Bruxelles
Tél. : 02 649 65 89

En cas de brûlure grave

- Appelez immédiatement les secours.
- Faites couler abondamment de l'eau propre et fraîche sur les zones brûlées.
- Proscrire toute application d'onguents et autres produits de ce type sur les brûlures.





Thierry Coenen, Conseiller Communal :

LE 26 NOVEMBRE 2011 L'ARBRE ÉTAIT À L'HONNEUR EN WALLONIE

Dans le cadre de la « Semaine de l'Arbre », la thématique 2011 était les « mellifères » (une plante est considérée comme mellifère lorsqu'elle est exploitable par l'abeille domestique).

A cette occasion, de nombreuses communes ont distribué gratuitement aux citoyens de jeunes plants d'arbres et d'arbustes. A Ans, les écolos ont pu disposer du chalet communal pour distribuer des ceps de vigne rue la Station. Un vrai succès.

Un peu d'histoire :

Il y a environ 275 millions d'années, les premiers arbres (ancêtres de nos conifères actuels) apparaissent sur terre. C'est la période appelée « le Dévonien ».

Les arbres ont toujours été intimement liés à l'évolution humaine. Les espaces verts ont été parmi les premières victimes du développement urbain.

Les multiples avantages que procurent les arbres en milieu urbain ont souvent été oubliés. Pourtant, les arbres urbains sont indispensables pour assurer une bonne qualité de vie.

Seule la connaissance et la reconnaissance des bienfaits de l'arbre urbain peuvent assurer son salut.

L'arbre urbain est maintenant considéré comme un bien commun et une source de services d'intérêt public et général.

A la campagne aussi, la disparition des arbres champêtres et de la plupart des haies est source de déséquilibres : appauvrissement de la faune et de la flore sauvages, rupture des chaînes alimentaires, pullulations de ravageurs, pollinisation imparfaite des cultures, risques accrus d'inondation, affaissements de terrain...

Impact de l'Arbre dans nos vies

Le rôle de l'arbre est majeur dans le fonctionnement écologique terrestre.

En effet, les arbres ont non seulement la capacité de stocker le carbone, de produire de l'oxygène et de purifier l'air mais, ils prennent également une part active dans le cycle de l'eau, ils améliorent sa qualité par filtration au travers de leurs racines et de manière générale.

Ils aident à la constitution des écosystèmes complexes comme les forêts indispensables et garantes de la biodiversité car ils offrent un abri aux oiseaux et animaux de la forêt.

De plus, les arbres luttent contre l'érosion des sols, participent à la régularisation des écarts extrêmes de température, protègent de la chaleur, de la pluie, du bruit, du vent et ils améliorent les sites arides.

Ils nous offrent non seulement un matériau aux remarquables propriétés mécaniques et esthétiques, mais ils nous offrent également de multiples variétés de fruits, ainsi que des matières premières pour un grand nombre d'industries (papeterie, chimie, ...). Ainsi donc leur rôle économique est important.

On les exploite pour leur bois (chauffage, charpente, ébénisterie, charbon de bois, futs en chêne,...), pour leur écorce (bouchon en chêne-liège, ...), pour leurs feuilles (vers à soie), pour leurs fruits (fruits frais, secs, ...) pour leurs inflorescences (tilleul, ...) pour notre bien-être (parcours aventure en forêt, arbres d'ornement, ombrage, ...) pour leurs fonctions écologiques (lutte contre l'érosion, fixation du gaz carbonique, préservation de la biodiversité, ...) phytothérapie (traitement des maladies par les plantes), ... Ils constituent un véritable moteur économique car ils font vivre des milliers de familles.

Châteaubriand au XVIIIe siècle disait déjà :

“Partout où l'arbre a disparu, l'homme a été puni de son imprévoyance.”

Il avait compris combien l'arbre est important pour notre survie.

Aujourd'hui nous voyons combien cette mentalité d'exploitation nous amène dans des extrémités regrettables et combien cette attitude est irresponsable vis-à-vis de nous-mêmes et aussi vis-à-vis des générations futures.

L'arbre n'est pas uniquement un apport économique, il est aussi un apport précieux à notre bien-être.

A choisir, que préférez-vous ? L'arbre ou le béton ?

Alors, plantez un arbre.
Vous vous ferez du bien et ferez du bien à la planète.

Thierry Coenen
Conseiller communal

Après de mon Arbre, je vivais heureux,
J'aurais jamais dû le quitter des yeux

Georges Brassens



LES POLICIERS DE LA ZONE DE POLICE ANS/ST-NICOLAS ET LE PERSONNEL COMMUNAL : **FORMÉS POUR SAUVER DES VIES !**

Depuis 2009, la zone de police ANS/ST-NICOLAS a fait l'acquisition de deux défibrillateurs automatisés.

Le défibrillateur est un appareil fonctionnant de manière autonome et qui permet d'analyser le rythme cardiaque d'une personne. En cas de battements anarchiques du coeur (fibrillation), il envoie un choc électrique à ce dernier pour rétablir son rythme normal.

Cet appareil est très simple d'utilisation : il a été conçu pour être utilisé par tout le monde, à tout moment et n'importe où. Ainsi, un policier avec une formation minimale, est potentiellement capable de sauver la vie d'un collègue ou d'une tierce personne faisant un malaise cardiaque, avant même l'arrivée des secours.

Deux véhicules d'intervention en sont équipés. La formation du personnel à l'usage de ces appareils a par ailleurs été prévue. A ce jour, 40 inspecteurs l'ont déjà suivie, et à brève échéance l'ensemble du personnel d'intervention sera formé à cette technique de réanimation cardio-respiratoire.

La connaissance des gestes qui sauvent et l'équipement des policiers, généralement présents sur place en premier lieu, sera vraisemblablement vital pour les citoyens !

Mais rassurez-vous le personnel communal n'est pas en reste non plus...

Dans ce même état d'esprit et ce à l'initiative de l'Echevinat de la Santé et des Affaires sociales dirigé par Henri Huygen, la commune a acquis 5 défibrillateurs disposés d'une part à l'Administration communale, mais aussi dans les différentes infrastructures sportives, de même que dans les locaux du CPAS.



10 membres du personnel ont ainsi participé le 30 novembre 2011 à une formation spécifique en réanimation cardio-respiratoire et dans la foulée à l'utilisation d'un défibrillateur cardiaque externe automatisé. Cette formation organisée par l'EPAMU (Ecole Provinciale d'Aide Médicale Urgente) quai Glossener à Liège, a permis au personnel communal participant d'apprendre de manière particulièrement pratique, le modus operandi à suivre en cas de problème et de gérer son stress en pareille circonstance. 3 défibrillateurs ont ainsi été prévus pour la Régies AnSports (1 au Hall des Sports, le second au Tennis club d'Alleur et le troisième à la piscine d'Ans). Les deux derniers appareils sont quant à eux destinés l'un à l'Administration communale et l'autre au CPAS.





Etat civil du 30/10/2011 au 30/11/2011

MARIAGES du 05 au 26 novembre 2011

Samedi 05 novembre

NEMES Daniel et GARCIA LERA Natacha
LESCRENIER Arnaud et POSKIN Violette

Mardi 08 novembre 2011

SÜKRANLI Muammer et JANEVSKI Veronika

Samedi 12 novembre 2011

RENARD Michel et BRASSEUR Nadine
CATENA Angelo et PIETTE Yvette
SAHIN Ersin et EL BOUZIANI Oum Kaltoum

DÉCÈS

FLORKIN François, époux TONKA, 24/09/1924 – 30/10/2011, domicilié à Ans ;
LEHNING Irène, épouse COLPIN, 19/01/1949 – 31/10/2011, domiciliée à Ans ;
DUBOIS Dieudonnée, veuve BATIS, 15/04/1923 – 03/11/2011, domiciliée à Ans ;
BOVY Joseph, époux ZINZEN, 11/10/1919 – 03/11/2011, domicilié à Ans ;
FRANKIN Charles, époux RENDERS, 30/12/1921 – 07/11/2011, domiciliée à Ans ;
JACQUEMIN Jeanne, veuve CONINX, 19/04/2011 – 05/11/2011, domiciliée à Ans ;
DASSE Émile, 28/11/1946 – 07/11/2011, domicilié à Ans ;
HANON Henri, veuf MALLÉSIE, 18/12/1919 – 08/11/2011, domicilié à Ans ;
GAVROYE Denise, veuve NÉLIS, 17/09/1924 – 09/11/2011, domiciliée à Ans ;
BILLY André, époux BECKERS, 07/04/1923 – 11/11/2011, domicilié à Ans ;
HUSOVIC Numan, 16/01/1954 – 12/11/2011, domicilié à Ans ;
BOURGUIGNON Marie, 04/08/1931 – 17/11/2011, domiciliée à Ans ;
BAWEDIN Nelly, veuve GUILLIAMS, 01/08/1921 – 20/11/2011, domiciliée à Ans ;
USACZ Maria, 29/11/1929 – 19/11/2011, domiciliée à Ans ;
PONENTE Samuele, époux STELLA, 06/03/1962 – 24/11/2011, domicilié à Ans ;
MORDANT Nelly, veuve TRINON, 27/03/1916 – 25/11/2011, domiciliée à Ans ;
THEYS Joseph, 25/01/1939 – 25/11/2011, domicilié à Ans ;
SERVAIS Gérard, époux SMEYSTERS, 06/11/1934 – 29/11/2011, domicilié à Ans ;
DENIS Guillaume, époux MOSBEUX, 29/05/1919 – 30/11/2011, domicilié à Ans ;

L'OR ET LE BRILLANT

Trois couples étaient reçus le samedi 26 novembre au Centre administratif pour célébrer leur anniversaire de mariage.

Une journée exceptionnelle pour les époux MARROCO-RIVERA qui fêtaient 65 années de vie commune. Un parcours initié le 15 décembre 1946 à Sant' Andrea Del Garigliano et couronné par la naissance de trois enfants mais aussi marqué par les joies et les peines de l'existence. Aujourd'hui Pasquale et son épouse Almerinda sont les heureux grands-parents de 4 petits-enfants et savourent un repos bien mérité, entourés de l'affection de leur famille.



C'est le 23 novembre 1961 que Monsieur et Madame RUSSO-VELLA échangeaient leurs consentements à Agrigente. A l'instar de nombreux compatriotes, suite à la situation économique difficile qui perdure en Sicile, ils trouveront en Belgique une vie meilleure et la fierté de pouvoir élever leurs enfants. Grands-parents à 5 reprises, Salvatore et Maria apprécient les promenades, le jardinage et la lecture.

C'est, non loin d'ici, dans la commune d'Awans que, le 27 décembre 1961, Monsieur Cyrille MORREN et Mademoiselle Marie-José MARTIN scellent leur union.

Awans où, lors d'un bal, Cupidon décoche ses flèches. Après une carrière professionnelle bien remplie, c'est désormais entre le whist, le bénévolat, la couture et le jardinage que nos jubilaires partagent leur temps, sans oublier de cultiver l'art d'être des grands-parents attentionnés.

Notre Bourgmestre Stéphane Moreau remettait, au nom du Conseil communal, les fleurs et cadeaux de circonstance ainsi que de chaleureuses félicitations. Cette cérémonie se clôturait par le verre de l'amitié offert par l'Administration communale.



Grégory Philippin, Echevin des Travaux:

« **LE DÉNEIGEMENT :**
C'EST L'AFFAIRE DE TOUS ! »

LE PLAN HIVER 2011-2012

La Commune de Ans a mis en place son Service hiver depuis la fin novembre. Grégory Philippin, Echevin des Travaux, en expose les caractéristiques techniques et organisationnelles. Il ne s'agit évidemment pas d'une organisation rigide et intangible mais d'un canevas d'activité modulable, et adaptable aux besoins nés des fluctuations météorologiques.

L'organisation du Plan hiver:

Les paramètres sociaux et topographiques qui définissent la Commune de Ans impliquent la nécessité d'établir chaque année un Plan hiver rigoureusement organisé. De plus, en Belgique, la nature des hivers reste souvent imprévisible et variée. Ainsi les intempéries de l'hiver passé furent-elles de plus courte durée qu'en 2009/2010 mais d'une rigueur nettement plus marquée. Les hivers semblent ainsi de plus en plus rudes et, en 2010, le record d'enneigement de 1906 fut d'ailleurs battu.

Le Plan hiver est une organisation dont le but est d'assurer la sécurité et la mobilité de tous les usagers sur les voiries du territoire. L'ensemble des agents communaux sont mobilisés, si nécessaire, pour assurer ce service.

Les circuits prioritaires d'épandage:

Les circuits prioritaires concernent les voies d'accès aux écoles, les itinéraires des transports en commun, les grands axes de circulation et les voiries desservant les pôles économiques. Les circuits sont actualisés chaque année en fonction des chantiers et des aménagements en cours.

Le service hiver pour le traitement des axes prioritaires est dirigé par un conducteur (Didier Scolas), responsable des diverses interventions, qui est lui-même secondé par un contremaître. Le conducteur prend toutes les dispositions adaptées aux circonstances atmosphériques sur lesquelles il est en permanence informé via des sms émanant de météo-service. Il reste également en contact constant avec les services de sécurité, tels que la police, les pompiers et la protection civile. Ces services assurent en permanence la surveillance du réseau routier et sont chargés d'avertir en temps réel le conducteur de garde sur toute action de sécurisation qui revêt un caractère d'urgence.

Le Plan hiver est mis en place de la mi-novembre à la mi-mars.

Les circuits secondaires:

A priori les interventions en dehors des heures de service ne sont pas prévues mais dans ce cadre aussi, il est bien évident que c'est la nécessité qui fait loi. Face à des périodes très rigoureuses telles que celles connues l'hiver dernier, des actions transversales entre les différents départements sont mises en place afin d'accroître le déneigement manuel de certaines voiries difficiles d'accès, et cela, afin de garantir la circulation des piétons et notamment celle des plus fragilisés d'entre eux. L'accès aux bâtiments publics où sont localisés la crèche, des écoles, des bibliothèques, et l'accès aux locaux qui accueillent des personnes à mobilité réduite et des

personnes âgées doivent être garantis. Dans cette optique, les ouvriers communaux réalisent des parcours déneigés.

Les investissements de la Commune :

Cette année encore, la Commune d'Ans investit considérablement dans les moyens techniques liés au déneigement. Ainsi un quatrième camion (4x4) est venu renforcer le parc actuel. La Commune a également fait l'acquisition d'une nouvelle lame de déneigement. En fonction des besoins, ce véhicule sera affecté au déneigement de voiries en pentes ou difficiles d'accès pour un véhicule de traditionnel.

La fourniture en sel de déneigement est une préoccupation prioritaire pour affronter l'hiver. L'année passée, la régularité des approvisionnements a été affectée par la demande accrue en sel, due à la rigueur de l'hiver partout en Europe. Dès lors, la Commune a décidé d'augmenter encore son stock pré-hivernal de sel, le faisant passer pour 2011/2012 de 100 tonnes à 500 tonnes. Pour ce faire, la Commune a souscrit à la Centrale d'achat de sel mise en place par la Province. Elle a également passé une convention avec le CPAS d'Ans afin de disposer du bâtiment Fraikin (ancien bâtiment IVECO pour le stockage. 500 tonnes de sel sont actuellement dans le dépôt situé rue Edouard Colson et le solde de 400 tonnes est entreposé au nouveau dépôt provincial, à Amay.

L'épandage est toujours pratiqué dans le cadre d'actions curatives et non préventives. Les raisons de ce choix sont diverses: économique (coût du sel et risque de dégradation des revêtements) et environnementale notamment (pollution des sols et des accotements). Les sels utilisés sont le chlorure de sodium jusqu'à - 10 degrés.

Le déneigement, c'est aussi l'affaire de tous!

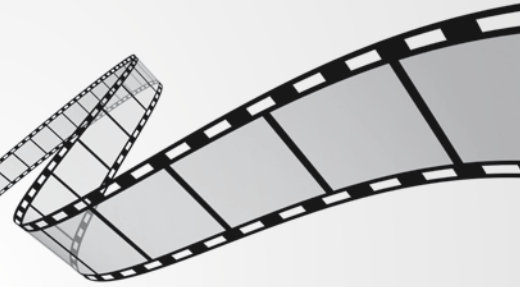
Face au phénomène d'enneigement, chaque citoyen a également des devoirs et des responsabilités. Après chaque chute de neige, les occupants d'immeuble (propriétaire, usufruitier, locataire principal si désigné, locataire du rez-de-chaussée logement à rue dans le cas d'immeuble à logements multiples) enlèveront sans délai sur une largeur d'un mètre le long des façades, la neige accumulée sur les trottoirs et accotements longeant leurs demeures ou propriétés. La neige sera entassée à l'extrémité du trottoir ou de l'accotement le long de la chaussée. Ce qui implique qu'il est interdit de jeter la neige sur la chaussée. Lorsque la largeur du trottoir est insuffisante, la neige doit être entassée sur la chaussée, le long du trottoir et à la limite des propriétés. Elle ne pourra en aucune manière obstruer les rigoles et les avaloirs de voirie. En outre, en face de chaque habitation, une ouverture devra être pratiquée dans l'amoncellement de la neige pour permettre l'accès à la chaussée. Par temps de gel, il est interdit de laver les voiries et les trottoirs ou d'y répandre de l'eau.

Contacts utiles pour le citoyen:

L'Echevinat des Travaux soit par téléphone au 04/247.72.51, soit par mail à l'adresse suivante : travaux@ans-commune.be

JACQUES AUDIARD

TOURNE À ANS



On le sait, la province de Liège bénéficie d'une très grande diversité de paysages et donc d'ambiances. Dans le milieu du cinéma où le temps est compté, il est parfois providentiel pour une équipe de tournage de ne devoir franchir que quelques kilomètres pour rallier la pleine forêt tandis que l'on quitte une gare gigantesque, un zoning ou un fort de 1914.

Le bureau d'accueil des tournages CLAP de la province de Liège a comme principale mission d'attirer et de faciliter les tournages, étrangers ou nationaux, dans la région liégeoise. Il rencontre un certain succès.

Ans fait partie de ces décors recherchés.

Des scènes des films « Le Silence de Lorna » (2008) des frères Dardenne, « Ultranova » (2005) et « Eldorado » (2008) de Bouli Lanners, « Jeux d'enfants » de Yann Samuell (2003) ont été tournées sur des sites ansois, parfois disparus comme l'établissement le « Rustique », les établissements Roly Press rue de l'Yser ou l'église de Loncin. Des courts métrages sont également tournés dans le parc philosophique.

Avec dans les rôles principaux Marion Cotillard et Mathieu Schoenaerts, ce lundi 12 décembre une partie du nouveau long métrage de Jacques Audiard, « Un goût de rouille et d'os », a été tournée le long de la nationale 3 sur le pont surplombant l'autoroute.

Rendez vous nous est donné sur les écrans.

Jacques Audiard, né le 30 avril 1952 à Paris, est un réalisateur, scénariste et ancien monteur français. Il a notamment écrit et réalisé *Regarde les hommes tomber*, *Sur mes lèvres*, *De battre mon cœur s'est arrêté* et *Un prophète*, plusieurs fois récompensés aux César.

